

République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Cantal  
Arrondissement d'Aurillac  
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

**COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES**

**Délibération du CONSEIL MUNICIPAL  
du 13 décembre 2022**

**Nombre de conseillers en exercice : 17      Présents : 12      Votants : 17**

**Sont présents** : BENITO Patricia ; DONEYS Jean-Luc ; CHEVALIER Cécile ;  
POUGET Alain ; TEISSEDRE Janine ; GALERY Jacques ; BADUEL Patrick ; BARDY  
Daniel ; DELOM Florence ; VABRE Fabien ; LEGOUT Cécile ; MARCENAC Cécile

**Sont absents** : BOUTONNET Sabine (procuration à Cécile CHEVALIER) ; PENA-AUBERT  
Christelle (procuration à Patricia BENITO) ; RAYNAL Géraud (procuration à Jacques  
GALERY) ; PORTERO Séverine (procuration à Jean Luc DONEYS) ; MURAT Frédéric  
(procuration à Florence DELOM)

L'an deux-mille vingt-deux, le 13 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 08 décembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

**Secrétaire de séance** : Cécile CHEVALIER

**N° 2022-080 – Attribution d'une subvention à l'OCCE pour financer un voyage scolaire**

L'équipe enseignante souhaite organiser un voyage scolaire de 3 jours pour les classes CM1/CM2 (41 élèves) avec pour thème l'étude du volcanisme.

Dans l'attente du montant définitif de ce voyage et de la répartition concertée de chaque financeur, le Conseil Municipal propose une aide au financement du voyage scolaire à hauteur de 75€ maximum par élèves.

La subvention correspondante sera versée à l'OCCE en deux étapes :

- Une partie sur le budget 2022
- Le solde sur le budget 2023 sur présentation des factures

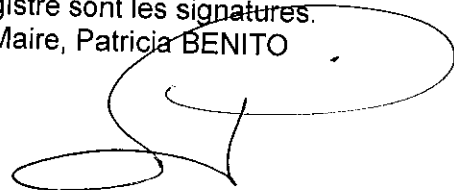
En cas d'annulation du voyage scolaire l'OCCE s'engage à restituer les sommes versées.

**Après délibération, la proposition est approuvée par 17 voix pour.**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 15/12/2022 sur le site internet de la commune [www.saint-paul-des-landes.fr](http://www.saint-paul-des-landes.fr), qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 15/12/2022 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER

